



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE DIJON

MAISON CENTRALE DE SAINT MAUR

Service Ressources Humaines

La directrice
N° 112/VP/SD/AR/SRH

Saint Maur, le 05 juillet 2019

**MAISON DEPARTEMENTALE
des
PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH) 36**

Centre Colbert
4 rue Eugène Rolland

36000 CHATEAUROUX

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, pour diffusion :

- un avis de recrutement de 17 travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans le corps des **conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire** au titre de l'année 2019.

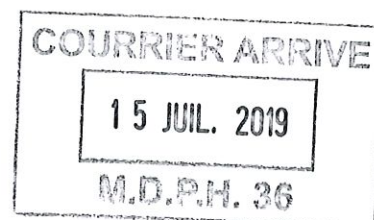
Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/La Directrice,
La Directrice Adjointe,
V. PRATS



Saïd RAJI
Directeur Adjoint

MAISON CENTRALE DE SAINT MAUR
BP5
36250 SAINT MAUR
Téléphone : 02 54 08 29 00
Télécopie : 02 54 29 30 93
www.justice.gouv.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Avis de recrutement de 17 travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans le corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2019

NOR : JUSK1917428V

En application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, un recrutement de 17 travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans le corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation est ouvert au titre de l'année 2019.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :

- posséder la nationalité française,
- jouir de leurs droits civiques,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction,
- ne pas avoir de mentions au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Ils doivent en outre établir un dossier de candidature comportant :

- 1) un curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'étude et le parcours professionnel détaillé du candidat (avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et dates d'exercice),
- 2) une lettre de motivation précisant le lieu d'affectation et le poste recherché,
- 3) un certificat établi par un médecin agréé, seul habilité à établir l'attestation de la compatibilité du handicap avec le poste envisagé. Pour ce faire, le candidat est invité à contacter la direction interrégionale des services pénitentiaires dont il dépend géographiquement (voir la liste des directions interrégionales en annexe) afin d'obtenir la liste de ces praticiens,
- 4) une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- 5) une photocopie de l'attestation de la carte vitale,
- 6) un état signalétique des services militaires ou une pièce constatant la situation au regard du code du service national,
- 7) la photocopie du (des) diplôme(s) au moins de niveau II ou de toute pièce attestant du niveau d'études requis,
- 8) la photocopie des attestations de travail, le cas échéant,
- 9) une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois Fonctions publiques,
- 10) la notification délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaissant la qualité de travailleur handicapé.

.....

La date limite de dépôt des inscriptions est fixée au 31 juillet 2019.

Le dossier doit être déposé auprès du service chargé du recrutement de la (ou des)

direction(s) interrégionale(s) des services pénitentiaires où la personne souhaite postuler.

Localisation du poste à pourvoir	Nombre de postes	Adresse où renvoyer votre dossier d'inscription
SPIP Gironde - RA Bordeaux 37 rue du Général de Larminat 33000 BORDEAUX	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux 188 rue de Pessac CS 21509 33062 BORDEAUX Cedex tél : 05.57.81.45.00
SPIP Cher - RA Bourges 24/26 rue du Prinal 18022 BOURGES Cedex	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon 72 A rue d'Auxonne BP 13331 21033 DIJON Cedex tél : 03.80.72.50.00
SPIP Nord - RA Lille 46 rue Gauthier de Châtillon 59000 LILLE	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille 123 rue Nationale BP 765 59034 LILLE Cedex
SPIP Oise – RA Creil 26 rue Voltaire 60100 CREIL	1	
SPIP Drôme - RA Valence 50 rue Denis Papin 26000 VALENCE	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon 19 rue Crepet CS 706073009 69366 LYON Cedex 07 Tél. : 04.87.24.95.00
SPIP Allier – RA Moulins 13 – 15 rue Bertin 03000 MOULINS	1	
SPIP Bouches-du-Rhône – RA Marseille 6 rue Fongate 13006 MARSEILLE	2	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille 4 traverse de Rabat BP 121 13277 MARSEILLE Cedex 09
SPIP Martinique - RA Fort-de-France 26 rue Ernest Desproge 97200 FORT-DE-FRANCE	1	Mission des services pénitentiaires d'Outre-Mer 48 rue Denis Papin 94200 IVRY-SUR-SEINE
SPIP Hauts-de-Seine - RA Nanterre 133 avenue de la Commune de Paris BP 1414 92014 NANTERRE Cedex	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris 3, avenue de la Division Leclerc B.P. 103 94267 FRESNES Cedex Tél. : 01.46.15.91.40 - 01.46.15.91.39
SPIP Seine-Saint-Denis – RA Saint-Denis 28 avenue Ornano 93200 SAINT-DENIS	1	
SPIP Val de Marne 6 rue Albert Einstein 94006 CRETEIL Cedex	-	

Localisation du poste à pourvoir	Nombre de postes	Adresse où renvoyer votre dossier d'inscription
SPIP Manche – RA Coutances 7 rue Eléonor Daubrée BP 731 50207 COUTANCES Cedex	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes 18 bis, rue de Châtillon CS 23131 35031 RENNES Cedex Tél. : 02.99.26.89.16
SPIP Seine Maritime - RA Le Havre Lieu-dit la Queue du Gril BP 6015 76430 SAINT-AUBIN-ROUTOT	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg 19, rue Eugène Delacroix - B.P. 16 67035 STRASBOURG Cedex 2 Tél. : 03.88.56.81.04
SPIP Haut-Rhin – RA Colmar Site dit « Milupa » 20 rue d'Agen 68000 COLMAR	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse Cité administrative Bât G 2 boulevard Armand Duportal CS81501 31015 TOULOUSE Cedex 6
SPIP Haut-Rhin – RA Mulhouse 18 rue François Spoerry 68100 MULHOUSE	1	
SPIP Haute-Garonne – RA Toulouse 109 avenue Lospinet 31400 TOULOUSE		

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du
Ministère de la Justice
Direction de l'Administration pénitentiaire
Bureau du recrutement et de la formation des personnels RH1 – Section du recrutement
Adresse postale : 13 place Vendôme - 75042 Paris cedex 01
Courriel : concours.dap@justice.gouv.fr
www.justice.gouv.fr
et auprès des Directions interrégionales des services pénitentiaires

POUR OBTENIR LA LISTE DES MEDECINS AGREES VOUS POUVEZ CONTACTER

N° DU DEPARTEMENT OU VOUS ETES DOMICILIE(E)	COORDONNEES
16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 33 - 40 - 47 - 64 - 79 - 86 - 87	Direction interrégionale des services pénitentiaires de BORDEAUX 188 rue de Pessac – CS 21509 33062 BORDEAUX Cedex Tél. : 05.57.81.45.33 ou 34
18 – 21 – 25 - 28 - 36 - 37 – 39 - 41 - 45 - 58 – 70 - 71 - 89 - 90	Direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON 72A, rue d'Auxonne - B.P. 13331 21033 DIJON Cedex Tél. : 03.80.72.50.39 ou 40
02 - 59 - 60 - 62 - 80	Direction interrégionale des services pénitentiaires de LILLE Tél. : 03.20.63.66.67 ou 68

N° DU DEPARTEMENT OU VOUS ETES DOMICILIE(E)	COORDONNEES
01 - 03 - 07 - 15 - 26 - 38 - 42 - 43 - 63 - 69 - 73 - 74	Direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON 1, rue du Général Mouton Duvernet - B.P.3009 69391 LYON Cedex 03 Tél. : 04.37.53.88.01 ou 02
04 - 05 - 06 - 13 - 20 - 83 - 84	Direction interrégionale des services pénitentiaires de MARSEILLE 4, Traverse de Rabat - B.P.121 13277 MARSEILLE Cedex 09 Tél. : 0826.300.131
75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95	Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS 3, avenue de la Division Leclerc - B.P. 103 94267 FRESNES Cedex Tél. : 01.46.15.91.40
14 - 22 - 27 - 29 - 35 - 44 - 49 - 50 - 53 - 56 - 61 - 72 - 76 - 85	Direction interrégionale des services pénitentiaires de RENNES 18 bis rue de Châtillon - B.P. 3105 35031 RENNES Cedex Tél. : 02.56.01.67.78
08 - 10 - 51 - 52 - 54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88	Direction interrégionale des services pénitentiaires de STRASBOURG 19, rue Eugène Delacroix - B.P. 16 67035 STRASBOURG Cedex 2 Tél. : 03.88.56.81.04
09 - 11 - 12 - 30 - 31 - 32 - 34 - 46 - 48 - 65 - 66 - 81 - 82	Direction interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE Cité administrative, Bât. G - BP 837 2 Boulevard Armand Duportal 31015 TOULOUSE Cedex 6 Tél. : 0826.306.746
971	Centre pénitentiaire de BAIE-MAHAULT Fond Sarail - B.P. 43 97122 BAIE-MAHAULT Tél. : 05.90.25.11.13
972	Centre pénitentiaire de DUCOS Quartier Champigny - B.P. 18 97224 DUCOS Tél. : 05.96.77.30.00
973	Centre pénitentiaire de GUYANE BP 6020 97306 CAYENNE Cedex Tél. : 05.94.35.58.28
976	Maison d'arrêt de MAJICAVO BP 360 Kaweni-Mamoudzou 97600MAMOUDZOU Tel : 02.69.62.01.22
978	Centre pénitentiaire LE PORT BP 1230 - 97823 LE PORT Cedex Tél. : 02.62.42.72.12
987	Centre pénitentiaire de FAA'A BP 60 127 Faa'a centre 98702 FAA'A Tel : 00.689.82.00.15
	98845 Nouméa Cedex Tél : 00.687.27.25.27

PROFIL DE POSTE

CONSEILLER PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (CPIP)

Placé sous l'autorité du directeur départemental du service d'insertion et de probation, le CPIP assure la mise en œuvre des actions d'insertion en collaboration avec les autres personnels de l'administration pénitentiaire et les partenaires extérieurs.

Il est chargé du suivi et du contrôle des mesures privatives ou restrictives de liberté des personnes placées sous main de justice (PPSMJ). Il participe à l'individualisation des peines et collabore à la préparation des décisions à caractère juridictionnel.

ACTIVITES PRINCIPALES :

- Assurer la prise en charge et l'accompagnement socio éducatif de la PPSMJ
- Mener des entretiens réguliers avec la PPSMJ notamment afin d'organiser et d'assurer son accueil au sein de la structure, de l'informer sur l'évolution de sa situation pénale et juridique
- Etre en relation avec la famille de la PPSMJ et son environnement afin de les tenir informés de l'évolution de sa situation pénale.
- Contrôler l'application des mesures individuelles de justice
- Concevoir et mettre en place des actions d'insertion
- Travailler en collaboration avec les partenaires institutionnels et extérieurs
- Accueillir et assurer le suivi des élèves et stagiaires CPIP

AUTONOMIE :

- Au sein d'une antenne le CPIP se voit attribuer des mesures sur un secteur géographique donné ; de ce fait il est amené à effectuer des permanences et de fréquents déplacements.

CHAMP RELATIONNEL :

- Chefs d'établissements du secteur
- Direction interrégionale et autorités judiciaires
- Partenaires institutionnels (services de l'état, collectivités locales et territoriales, associations...)

COMPETENCES PRINCIPALES REQUISES :

- Mettre en œuvre les techniques de communication dans le cadre d'entretiens
- Connaître la méthodologie de conduite de projet
- Aptitude à l'écoute et au dialogue, capacité à négocier
- Aptitude à assurer l'interface avec les différents intervenants
- Capacité à analyser, synthétiser et rédiger

Une expérience auprès de publics en difficulté serait un plus.

Une formation d'adaptation à la prise de fonction doit permettre au candidat d'acquérir ou de renforcer les compétences professionnelles requises.

Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact auprès de :

concours.dap@justice.gouv.fr

